



Président	:	M. Xxxx Xxxx
Procès-verbal	:	M. Xxxx Xxxx, secrétaire communal
Scrutateurs	:	MM. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx
Ayants droit au vote présents	:	27 personnes / majorité absolue à 14 voix
Conseil communal	:	M ^{me} Xxxx Xxxx Xxxx (Maire) MM. Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx (conseillers communaux)
Excusé	:	M. Xxxx Xxxx, conseiller communal

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse*
- 2. Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse*
- 3. Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022, par Xxxx Xxxx*
 - b) Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville*
- 4. Présentation des comptes communaux 2022**
 - a) Introduction, par Xxxx Xxxx*
- 5. Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022, par Xxxx Xxxx*
 - b) Présentation des arrêtés de compte, par Xxxx Xxxx*
 - c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification, par la fiduciaire G16*
 - d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2022, par la fiduciaire G16*
 - e) Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse*
- 6. Informations du Conseil communal**
 - a) Pétition concernant la sécurité du trajet scolaire*
 - b) Clôtures de fils de fer barbelés*
 - c) Festivités du 1^{er} août*
 - d) Démission d'Xxxx Xxxx, Conseiller communal*
 - e) Démission de Xxxx Xxxx, Conseiller communal*
 - f) Démission de Xxxx Xxxx, Vice-président des Assemblées*
- 7. Divers et imprévus**

Il est exactement 19 heures 34 lorsque M. Xxxx Xxxx, Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée par annonce dans l'organe de publication officiel de la Commune, soit la Feuille officielle du district (FOD), n° 19 du vendredi 19 mai 2023, respectant ainsi le délai de 30 jours prescrit par l'art. 33 du Règlement d'organisation.

Le droit de vote est contesté à M^{me} Xxxx Xxxx et MM. Xxxx Xxxx, représentant l'organe de vérification des comptes, et Xxxx Xxxx, Secrétaire communal, qui ne sont par conséquent pas autorisés à exprimer leur vote.

Le Président informe de l'absence du Conseiller communal Xxxx Xxxx, retenu ce soir par une autre séance importante.

MM. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx sont désignés comme scrutateurs et l'Assemblée communale confirme leur nomination.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande au corps électoral s'il souhaite en modifier l'ordonnancement ou s'il le conteste tel qu'il a été publié.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité et il peut ainsi déclarer l'Assemblée communale du mercredi 21 juin 2023 comme légalement constituée.

1. Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2022

C'est Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui prend la parole. En préambule, elle indique que lors des dernières Assemblées, nous vous avons affiché beaucoup de graphiques avec des projections sur le long terme. Pour la présentation des comptes 2022 de ce soir, elle a volontairement réduit le nombre de graphiques et entrera davantage dans le détail des comptes et différents décomptes. Afin de répondre à une demande énoncée à la dernière Assemblée, l'Administration des finances a imprimé la récapitulation du compte de résultat qui est assez chargée en chiffres et peut-être pas parfaitement lisible à l'écran pour tous. Ces documents sont à la disposition de l'Assemblée.

Elle avertit que la présentation des comptes de l'année 2022 se déroulera comme d'habitude, en plusieurs étapes. L'Administratrice des finances débute son exposé par les syndicats, dont le premier est celui des Sapeurs-pompiers du Plateau.

Le compte de résultat du Syndicat de Sapeurs-pompiers, se solde par un excédent de revenus de 21'972 francs au total dont la part de 15'280 francs a été restituée à la Commune de Plateau de Diesse. Ce montant, conformément au règlement pour la gestion d'un financement spécial du Syndicat des Sapeurs-pompiers, n'a plus été attribué à ce fonds mais a été englobé dans le compte général communal.

Cette amélioration par rapport au budget s'explique principalement par des économies dans les charges et le personnel.

Il n'y a pas de faits ou commentaires particuliers à signaler. Le conseil et l'organe de vérification du Syndicat proposent à l'Assemblée communale d'approuver le compte annuel 2022, dont le bilan s'équilibre aux actifs et passifs par 339'480 francs, avec un résultat du compte global équilibré, après la répartition de l'excédent de revenus de 21'972 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

La Parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2022 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 27 contre : 0.

Le compte 2022 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, dont le bilan s'équilibre aux actifs et passifs par 339'480 francs, avec un résultat du compte global équilibré, après la répartition de l'excédent de revenus de 21'972 francs, est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2022

C'est Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui reprend la parole. Elle poursuit son développement avec le compte de résultat du Syndicat de la communauté scolaire, dont les seuls membres sont les communes de Nods et Plateau de Diesse.

Les budgets sont basés sur l'année scolaire, alors que les comptes le sont sur l'année civile, d'où des différences avec le budget dans les traitements des enseignants.

A l'élaboration du budget, il n'était pas prévu d'intégrer le mobilier de la nouvelle partie de l'école de Nods, ce qui implique une charge supplémentaire pour son amortissement dans le compte du Syndicat. L'accueil des enfants réfugiés ukrainiens n'était de toute évidence pas non plus prévu au budget. Cependant, les charges supplémentaires en loyers, traitements et transports ont été compensés par une contribution cantonale.

Ecole à journée continue (EJC)

L'Ecole à la journée continue coûte 600'236 francs par année dont 131'207 francs sont à charge du canton, 234'517 francs à celle des parents, et 234'512 à la charge des communes membres, dont 169'904 pour notre Commune. Une fréquentation en hausse de l'EJC a entraîné une hausse de certains postes, soit de 49'725 francs, compensée en partie par une augmentation dans les contributions des parents de 11'942 francs. Ces charges correspondent à l'accueil de 80 enfants inscrits pour 27'809 heures de présence. Les deux derniers chiffres sont décomptés par année scolaire. On constate l'évolution à la hausse, qui explique également l'augmentation des charges liées à l'encadrement du personnel qualifié en fonction du nombre d'enfants présents, tout comme à la crèche communale.

Répartition entre les deux communes membres

Finalement, le montant total à charge des deux communes est inférieur de plus de 45'000 francs par rapport au budget et de plus de 90'000 francs par rapport aux comptes 2021. La différence principale s'explique par la compensation cantonale pour l'accueil des enfants réfugiés et un changement dans la répartition des loyers encaissés par les communes membres pour leurs locaux respectifs.

Les frais d'exploitation par élève sont de 2'766 francs et de 5'126 francs pour les traitements des enseignants, au total cela revient à 7'892 francs annuels par élève. Notre Commune totalise toujours 192 élèves sur un total de 265, soit plus de 72 %.

Le conseil et l'organe de vérification du Syndicat proposent à l'Assemblée communale d'approuver le compte annuel 2022.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M^{me} Xxxx Xxxx observe que la subvention cantonale pour l'accueil des enfants ukrainiens n'a pas été utilisée en totalité et s'interroge sur le sort réservé au différentiel.

Xxxx Xxxx note que ce léger excédent reste comptabilisé dans le compte général du Syndicat.

Xxxx Xxxx Xxxx précise que la subvention a été adaptée pour assumer les transports scolaires. Deux classes ont été ouvertes dans le collège de Nods pour accueillir un nombre très fluctuant d'écoliers. Pour ce faire, la Communauté scolaire a dû s'attacher les services d'enseignants spécialisés, se doter

de matériel scolaire et assurer leur transport jusqu'à l'école. Des démarches ont été entreprises auprès du canton pour obtenir une aide supplémentaire à ce titre.

b. Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

La parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 27 contre : 0.

Le compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville

a. Présentation du dossier

C'est XxxX XxxX, Administratrice des finances, qui s'adresse une nouvelle fois à l'Assemblée. Le dernier Syndicat dont le corps électoral approuvera les comptes ce soir est celui du Collège de La Neuveville.

Selon le rapport annuel, les faits suivants ont influencé le compte de résultats :

- un dépassement de 63'000 francs lié à l'augmentation de 5'832 francs du salaire moyen par unité de temps plein (UTP) facturé par le Canton pour un total de 21.6 UTP;
- une dépense supplémentaire de 28'884 francs pour une mise en conformité suite au rapport AIB 2020 au lieu d'un investissement prévu au budget de 150'000 francs.

Répartition entre les deux communes membres

La part de base de la commune-siège, la Neuveville est de 15%, les autres 85% se répartissant selon la population résidante pour 20%, le nombre d'élèves pour 35% et la capacité contributive pour les 30% restants. Sur le total de charges d'exploitation de 530'586 francs, notre Commune en assume un montant de 128'361 francs. Notre participation aux traitements des enseignants se fixe à 504'700 francs.

Le coût total par élève se monte ainsi à 10'378 francs pour un élève de notre Commune qui représente 61 des 196 élèves, soit 31%.

L'organe de vérification et le conseil du Syndicat proposent aux assemblées communales d'approuver le compte annuel 2022 dont le compte global est équilibré à zéro avec 2'232'199 francs de charges et revenus.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville

La Parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 27 contre : 0.

Le compte 2022 du Collège de district de La Neuveville, dont le compte global est équilibré à zéro avec 2'232'199 francs de charges et revenus, est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation des comptes communaux 2022

a. Introduction

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, qui prend la parole. Il ne souhaite pas s'étendre outre mesure sur le résultat du compte 2022, laissant ce soin à l'Administratrice des finances, Xxxx Xxxx.

Après ces quelques considérations, Xxxx Xxxx passe donc la parole à cette dernière, pour entrer dans le détail du compte communal bouclé au 31 décembre 2022.

5. Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2022

C'est Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui prend le relais. Selon la vue d'ensemble, le compte global présente un excédent de revenus de 225'829 francs et le compte de résultat se solde par un excédent de revenus de 1'258'075 francs. Conformément aux prescriptions MCH2, ce résultat est attribué dans son intégralité à la réserve politique financière pour des amortissements supplémentaires. Ainsi, le résultat du compte général définitif est-il de zéro franc et celui du compte global correspond à celui des financements spéciaux, soit un excédent de revenus de 225'829 francs. Xxxx Xxxx attire l'attention de l'Assemblée sur la diapositive projetée à l'écran, qui permet de constater une forte augmentation dans les rubriques principales des revenus fiscaux.

Sur la vue d'ensemble avec les financements spéciaux, il est à relever que tous les financements se soldent par un excédent de revenus et que le résultat du Syndicat des Sapeurs-pompiers, de 15'280 francs, a été intégré dans le compte général.

Compte de résultat selon les fonctions

Le budget 2022 prévoyait un compte de résultat avec un excédent de charges de quelque 338'000 francs, au lieu d'un excédent de revenus de 1'258'076 francs, soit un écart de presque 1.6 millions qui correspond à environ 1'067'000 francs de charges nettes effectives en moins dans les rubriques de 0 à 8, et quelque 530'000 francs de revenus fiscaux nets supplémentaires dans la rubrique 9, Finances impôts. Les plus grandes différences se situent dans les trois rubriques encadrées en vert à l'écran. Pour les rubriques 0, 3 et 5, il n'y a aucun changement ni fait important à signaler. Le point 2 de la Formation a déjà été traité. En revanche, Xxxx Xxxx donne les explications des principales variations dans l'ordre des fonctions restantes.

Sous la Fonction 1 - Ordre et sécurité publics, figure l'encaissement de la subvention pour l'assainissement de la ciblerie de Lamboing de 253'882 francs. Les charges pour cet assainissement ont été comptabilisées au compte de résultat de 2018 à 2022 pour un total de 342'828 francs. Le mode de subventionnement a changé en cours de route du projet et, par prudence, le montant minimal à espérer avait été prévu au budget 2022. En plus, l'excédent de revenus 2022 du SSPP de 15'280 francs a été attribué au résultat du compte général.

Sous la Fonction 5 - Sécurité Sociale, l'excédent de charges pour la crèche communale est de 51'754 francs contre 28'906 francs en 2021. Les contributions des parents sont moins élevées que prévues par rapport au budget. En 2022, 10 places sur 12 étaient occupées, c'est plus qu'en 2020 et 2021 mais moins que toutes les autres années.

Dans la Fonction 6 - Routes communales, la rubrique pour l'achat du sel affiche 19'775 francs, soit un dépassement de 11'775 francs. Il s'agit d'une facture rétroactive. Nous retrouvons également les variations suite aux pointages avec l'application *Tipee*, introduite en 2022 pour les employés de la voirie. Au final, la charge totale de cette rubrique passe de 768'399 francs en 2021 à 665'794 francs en 2022. Le total des heures imputées à d'autres services décharge le compte des routes communales. Sous la rubrique « 6150.3151.01 Entretien des véhicules », un dépassement de 10'678 francs est dû à l'entretien du camion AEBI pour un peu plus de 13'000 francs.

Pour la Fonction 7 - Environnement et aménagement, nous affichons les résultats des différents Financement spéciaux suivants :

7101 Alimentation en eau

Le patrimoine existant à l'introduction du MCH2 en 2016 a été totalement amorti, le compte est allégé de 94'447 francs et compense largement le dépassement important de 32'433 francs dans l'entretien des installations et conduites en raison de nombreuses fuites. Un bénéfice de 27'334 francs a été attribué au financement spécial.

7201 Traitement des eaux usées

Des économies ont été réalisées dans plusieurs rubriques, principalement au niveau des collecteurs communaux et l'entretien de la STEP de Prêles, les coûts annuels pour cette dernière sont passés de 113'433 francs en 2021 à 80'631 en 2022. Un bénéfice de 91'000 francs a été attribué au financement spécial.

7301 Gestion des déchets

Alors que le budget prévoyait un petit déficit de 2'141 francs, un montant de 55'753 francs a pu être attribué au financement spécial. En effet les charges pour le transport des déchets se révèlent moins élevées que prévues depuis un changement de facturation opéré en 2021. Par prudence, le budget 2022 avait été maintenu selon l'ancien système. Les tonnages sont très stables, tant pour les déchets privés que ceux des entreprises et de la déchetterie.

7690 Lutte contre la pollution de l'environnement

Des investigations préalables et supplémentaires concernant la décharge des Charbonisses ont été ordonnées par l'Office des eaux et des déchets (OED). Cette dépense liée de 28'725 francs n'avait pas été prévue au budget.

7792 Toilettes pour chiens

Pour l'anecdote, la rubrique totalise des charges pour 21'085 francs, dont 16'500 francs d'imputations internes. Cette charge est à mettre en relation avec les taxes des chiens comptabilisées sous la fonction 9 pour un montant d'un peu plus de 21'000 francs. L'équilibre charges / revenus est presque parfait pour les 280 chiens enregistrés en 2022 dans notre Commune.

Fonction 8 – Economie publique : sous cette rubrique figure le Triage forestier, qui en 2022 a changé de statut avec la création du nouveau Syndicat de gestion forestière du Mont Sujet.

Décompte coupe de bois

En 2021, le Triage communal a géré la coupe du bois pour la construction de l'Ecole des Joncs. Au total, 6'000 m³ de bois ont été coupés, soit 5'000 m³ en plus de la coupe annuelle admise de 1'000 m³. Sur ces 6'000 m³ coupés, 4'300 m³ ont pu être transformés et vendus comme bois d'œuvre pour la construction de l'école, les 1'700 m³ restants ont été revalorisés et vendus à différents clients.

Le décompte financier de cette coupe s'est étalé sur deux années comptables et a été intégré au compte de résultat. On constate que les charges de 388'497 francs sont balancées par des revenus du même montant. Côté charges, nous retrouvons 161'000 francs d'indemnités pour le nouveau Syndicat du triage forestier Mont Sujet, qui a vu le jour en 2022. Ce montant compense le manque « à couper » et « à gagner » pour le nouveau Syndicat dans les cinq prochaines années pour les 5'000 m³ supplémentaires abattus en 2021 par le Triage communal avant la fusion avec le nouveau Syndicat. L'opération pour la Commune est donc neutre et nous a permis d'acquérir la matière première pour la construction à un prix avantageux, au moment où les tarifs du marché ont commencé de flamber. Toutefois, nous « récupérons » encore une partie de la compensation au nouveau Syndicat via la restitution des excédents de revenus qui doit étaler cet apport sur cinq années comptables.

L'excédent de revenus 2022 restitué par le nouveau Syndicat est de 65'478 francs. Ce montant, en cumulé avec le revenu exceptionnel de la vente du bois pour l'école des Joncs de 181'579 francs comptabilisés en 2022, alors que les charges l'ont été en 2021, contribue à un revenu exceptionnel sous la fonction 8.

Toujours dans la rubrique « Economie publique », la contribution au Syndicat des chemins du Mont-Sujet est de 37'742 francs et dépasse de plus de 23'000 francs le budget en raison de travaux de réfection imprévus.

Notre soutien de 10 francs par habitant, soit 20'730 francs au total, au projet de la Couronne à Sonceboz par la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois sera versé en deux parts. La première tranche de 13'449 francs a été comptabilisée en 2022.

Le Service électrique de Lamboing boucle avec un résultat meilleur que prévu, soit un excédent de revenus de 102'711 francs, dont la moitié, soit 51'355 francs, est attribuée à son financement spécial, l'autre moitié étant affectée au compte de résultat. Cette amélioration se situe principalement dans les charges, moins élevées que prévu à cause d'une baisse dans la consommation suite à la crise annoncée en été/automne dernier.

Fonction 9 – Finances et impôts. Le dernier écart important se situe au niveau de l'encaissement des impôts, soit un dépassement de 529'592 francs dans plusieurs rubriques, dont certaines sont liées à des cas isolés pas forcément pérennes et d'autres, comme l'impôt sur le gain immobilier et les retraits des capitaux du 2^e pilier, sont imprévisibles.

9100 Impôts généraux.

Au total dans les impôts généraux, nous avons encaissé :

- + CHF 164'529 d'impôts sur le revenu des personnes physiques
- + CHF 216'976 d'impôts sur la fortune des personnes physiques
- + CHF 79'797 d'impôts sur le bénéfice des personnes morales

9101 Impôts spéciaux

... et, pour les impôts spéciaux, nous avons enregistré une amélioration :

- + CHF 67'573.75 d'impôts sur le gain immobilier
- + CHF 106'796 dans les taxations spéciales (impôt sur le versement des capitaux 2^e et 3^e piliers).

9610 Intérêts

Les effets des taux d'intérêts à la hausse se concrétise. Les intérêts courants des emprunts pour la construction de l'école des Joncs sont de 53'207 francs, alors que le budget prévoyait 30'000 francs.

9630 Biens fonds du patrimoine financier

Les charges dépassent de quelque 40'000 francs le budget. Il s'agit principalement des travaux à la cabane Plat'Ô qui n'étaient pas anticipés au compte de résultat. A l'établissement du budget 2022, les travaux figuraient à l'investissement, car il n'était pas encore clair que ce bien soit transféré au le Patrimoine administratif. Ce ne fut finalement pas le cas et les charges ont été intégrées au compte de résultat. En revanche, côtés revenus, nous comptabilisons la vente imprévue d'une portion de terrain chaintre pour un montant de plus de 24'000 francs.

Investissements 2022

Xxxx Xxxx poursuit sa présentation avec un autre volet des finances communales, celui des investissements, qui totalise un peu plus de six millions. Sans surprise, nous voyons que la majeure partie des investissements est dédiée à la construction de l'Ecole des Joncs. Le solde restant aux infrastructures d'eau et d'assainissement.

Actifs au bilan

L'Administratrice des finances parvient ensuite au dernier volet des finances communales, le bilan, équilibré au 31 décembre 2022 à presque 31 millions. A son actif, dans les tons rouges de la diapositive projetée à l'écran, figure le Patrimoine administratif, soit les biens mobiliers et immobiliers indispensables à l'exécution des tâches communales, pour un total de quelque 18 millions. Dans les tons verts figurent les composantes du Patrimoine financier, pour un total d'environ 13 millions, dont un peu plus de 5 millions en bâtiments et terrains.

Passifs au bilan

A son passif, on trouvera en rouge les capitaux de tiers pour quelque 12 millions. En vert, les capitaux propres, comprenant les réserves financières, dont 3.3 millions sont dédiés aux financements spéciaux. La fortune et la réserve à épuiser pour de futurs excédents de charges dépasse largement les 8 millions au 31 décembre. Toutefois, ces réserves ne sont pas disponibles en liquidités et ne nous évitent pas de devoir contracter des emprunts pour financer la construction de la nouvelle école. Pour la première fois depuis la fusion, les capitaux de tiers au passif sont de plus de 13 millions. Ce montant, mis en relation avec le Patrimoine financier à l'actif pour un peu moins de 13 millions, détermine l'indicateur d'endettement net par habitant qui s'élève à fin 2022 à 225 francs, alors que la moyenne du Jura bernois est de - 2'108 francs. Cette valeur négative signifie que beaucoup de communes disposent d'un Patrimoine financier bien plus élevé que leurs dettes.

Arrêtés des crédits d'engagement

Toujours dans le volet des investissements, il convient comme chaque année de présenter à l'Assemblée le décompte final des crédits dont les travaux se sont achevés définitivement dans le courant de l'exercice bouclé. En 2022, neuf crédits ont pu être arrêtés. Les cinq crédits de la compétence de l'Assemblée ont été acceptés, pour un total de 1'690'000 francs de dépenses. Un seul crédit a dépassé le montant alloué : il s'agit d'un engagement accepté en 2010 par l'Assemblée de l'ancienne Municipalité de Prêles, pour la viabilisation d'une parcelle dans les hauts de Prêles. Le projet a connu de nombreux obstacles et s'est ensuite réalisé sur plusieurs années, ce qui explique l'écart.

Les autres projets ont respecté largement leur crédit. Pour celui de l'assainissement des cibles de Lamboing, des subventions plus importantes que prévues ont été obtenues et pour le raccordement de la buvette de Jorat, la participation de BKW énergie SA a réduit considérablement le coût net. L'achat du mobilier de l'école de Nods a finalement été repris par le Syndicat. Les quatre crédits de la compétence du Conseil totalisent 134'536 francs, pour une dépense totale et effective de 127'760 francs, soit 6'776 francs de moins. Elle présente le détail à l'écran, qui se compose comme il suit :

Compétence de l'Assemblée communale :

- **Viabilisation EP de la parcelle 2082, Hauts de Prêles :**
dépense totale de CHF 47'113.70 ; solde résiduel déficitaire de CHF 12'113.77
- **Assainissement des cibles du Stand de tir de Lamboing :**
dépense totale de CHF 342'828.22 ; solde résiduel bénéficiaire de CHF 258'054.28
- **Charmilles et Verger, remplacement conduite, séparatif et assainissement, Lamboing :**
dépense totale de CHF 431'447.06 ; solde résiduel bénéficiaire de CHF 179'552.94
- **PGEE Lamboing, raccordement des eaux usées de la buvette de Jorat :**
dépense totale de CHF 374'987.68 ; solde résiduel bénéficiaire de CHF 429'283.42

Compétence du Conseil communal :

- **PGEE Les Charmilles :**
dépense totale de CHF 25'096.52 ; solde résiduel déficitaire, de CHF 3'096.22
- **Charmilles, réfection du chemin Le Verger, Lamboing :**
dépense totale de CHF 54'483.00 ; solde résiduel bénéficiaire, de CHF 11'517.00

- **Réaménagement de la place de jeux existante, Diesse :**
dépense totale de CHF 36'794.60 ; solde résiduel déficitaire, de CHF 1'643.85
- **Véhicules communaux, acquisition d'une motofaucheuse :**
dépense totale de CHF 11'385.92 ; solde résiduel à zéro.

Pour conclure, Xxxx Xxxx signale que le résultat 2022 est en grande partie exceptionnel, mais il nous permet néanmoins d'augmenter la réserve financière, qui sera bienvenue pour les années compliquées qui nous attendent et dont nous avons parlé lors de la dernière Assemblée du budget 2023 au mois d'avril.

Au terme de sa présentation, et avant de céder la parole à M. Xxxx Xxxx de la fiduciaire G-16, notre organe de vérification, pour la lecture des rapports établis, elle remercie l'Assemblée pour son attention et se tient à disposition pour les éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée.

c. Prise de connaissance du rapport succinct de vérification

C'est M Xxxx Xxxx, représentant la Fiduciaire G16, de Bienne, organe de révision de notre collectivité, qui prend la parole. Il remercie la Commune pour son accueil. En sa qualité d'organe de vérification des comptes, la Fiduciaire G16 a examiné les comptes annuels de la Commune mixte de Plateau de Diesse, comprenant le rapport, le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Les travaux de vérification se sont achevés le 20 juin 2023. Il rappelle que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales du canton et de la Commune, incombe au Conseil communal, tandis que la responsabilité de l'organe de vérification consiste, sur la base de la vérification, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. La Fiduciaire a effectué sa vérification conformément aux dispositions légales et au Guide destiné aux organes de vérification des comptes. Cette vérification a été planifiée et réalisée de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Selon l'appréciation de la Fiduciaire, les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 sont conformes aux dispositions légales du canton et de la Commune. M Xxxx Xxxx atteste que la Fiduciaire G16 [nouvelle dénomination G-Fid] remplit les exigences d'indépendance au sens de l'art. 123 de l'ordonnance sur les communes (OCo), ainsi que les conditions particulières énoncées à l'art. 124 OCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec cette indépendance.

Ainsi la Fiduciaire propose-t-elle d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 qui sont soumis ce soir à l'Assemblée, avec un actif et un passif de CHF 30'912'059.47 au bilan et un excédent de recettes au compte global de CHF 225'829.83.

d. Prise de connaissance du rapport protection des données

M. Xxxx Xxxx, représentant la Fiduciaire G16, donne ensuite lecture du rapport de l'Autorité en matière de protection des données pour l'exercice 2022. En qualité d'Autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de l'art. 33 de la loi sur la protection des données et en vertu des tâches qui lui incombent, au sens de l'art. 34, il est en mesure d'attester que, sur la base des vérifications effectuées par sondages durant la période sous revue, soit depuis le dernier contrôle jusqu'à ce jour, les prescriptions légales et réglementaires en matière de protection des données ont été observées. La Fiduciaire a cependant constaté les éléments suivants et recommande d'y remédier :

- La publication sur le site Internet du nom de l'Autorité de surveillance de la protection des données permettrait en effet d'informer la population de manière adéquate ;

- L'utilisation du schéma de la communication des données, disponible sur le site de l'OACOT, est également recommandée, sans procédure d'appel et sans communication à l'étranger.

M. Xxxx Xxxx précise qu'il ne s'agit là que de recommandations.

e. Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Xxxx Xxxx, au nom du Conseil communal, propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes 2022. Il saisit également l'occasion qui lui est offerte de remercier Xxxx Xxxx et l'Administration des finances pour leur travail efficient.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 27 contre : 0

Le compte de résultat 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse, présentant un bilan avec un actif et un passif de CHF 30'912'059.47 et un excédent de revenus de CHF 225'829.83 au compte global, est approuvé à l'unanimité.

M. Xxxx Xxxx nous quitte à 20 h 15.

6. Informations du Conseil communal

a) Pétition concernant la sécurité sur le trajet scolaire

Xxxx Xxxx Xxxx informe de la réception d'une pétition concernant la sécurité de l'accès au nouveau Collège des Joncs. La Commission d'école a décidé de gérer ce dossier. La Maire remplira la fonction de relais avec la Commune. Une séance d'information à ce sujet est prévue au Battoir de Diesse le 28 juin 2023. Toutes les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements sont cordialement invitées à y prendre part. Une lettre en ce sens a été adressée aux parents, préavisant de la mise en œuvre du Pédibus, des solutions actuellement à l'étude par l'Office des ponts et chaussées (OPC) pour sécuriser le trajet, ainsi que de l'inauguration du bâtiment. Xxxx Xxxx Xxxx rappelle qu'il s'agit de mesures qui toucheront une route cantonale, sachant que la Commune n'a là aucun pouvoir d'action. Nous avons donc déjà interpellé l'OPC, autorité compétente en l'espèce.

Xxxx Xxxx précise qu'un mandat a été donné cette semaine par l'OPC au bureau d'ingénieurs RWB Berne pour évaluer les mesures nécessaires à sécuriser l'accès au nouveau collège, notamment en étudiant le changement du profil de la route à l'entrée et à la sortie de Prêles.

b) Clôtures en fil de fer barbelés

Xxxx Xxxx revient sur une demande exprimée en Assemblée communale, à propos de l'installation existante d'une clôture de fil de fer barbelé posée sur un terrain privé aux abords d'un chemin communal. L'intervenante s'interrogeait sur les dispositions légales en la matière, dans l'optique de nous contraindre d'intimer à l'agriculteur concerné l'ordre de retirer la barrière. Or nous n'avons trouvé aucune base légale qui pourrait appuyer cette démarche, la seule restriction à notre connaissance portant sur les enclos accueillant des chevaux, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence. Nous avons ensuite pris des renseignements auprès de l'Office de l'agriculture, par MM. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, qui nous répondent que l'utilisation de fils de fer barbelés n'est pas fondamentalement interdite dans le canton de Berne. En revanche, pour les pâturages d'équidés, de lamas et d'alpagas, il existe une interdiction selon l'ordonnance nationale sur la protection des animaux (arts 57 et 63). Pour toutes les autres espèces animales, il n'y a pas de restriction.

Le deuxième avis corrobore cette approche. Par acquit de conscience, nous avons encore pris contact avec la Fondation rurale interjurassienne (FRI), qui confirme l'interdiction des fils de fer barbelés pour les enclos destinés aux équidés et lamas-alpagas, les autres bêtes de rentes n'étant pas concernées. La loi sur la protection des animaux part du principe que tout agriculteur doit veiller au bien-être des animaux de rente, en prendre soin et assurer leur surveillance. Il doit garantir sous sa garde la meilleure protection possible contre les dégâts et blessures prévisibles. Les clôtures sûres remplissent une double fonction : elles empêchent le bétail de quitter la parcelle et tiennent à distance les visiteurs indésirables, tels que les chiens. Les dimensions et la conception des clôtures doivent être adaptées aux animaux détenus. La Commune n'a donc pas la possibilité d'obliger un privé à ne pas utiliser de fil de fer barbelé dans les zones agricoles qui ne comportent aucun cheval, lama ou alpaga.

c) *Festivités du 1^{er} août*

Xxxx Xxxx signale qu'il les organise en collaboration avec Xxxx Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx. Les célébrations se dérouleront à Prêles. L'orateur sera M. Xxxx Xxxx, de La Neuveville. M. Xxxx fera la musique. La Boucherie Xxxx de Lamboing s'occupera des repas. Le pasteur Xxxx Xxxx sera présent. Nous pourrions également compter sur la participation de l'équipe du Sentier des statues. A son regret, mais pour d'évidentes raisons de sécheresse, il n'y aura pas de feu d'artifice, mais un jeu de lumières laser. Pour les mêmes raisons, il a également été renoncé à allumer un feu.

d) *Démission d'Xxxx Xxxx*

Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge des affaires sociales, de la santé et de la culture informe l'Assemblée communale de sa volonté de mettre un terme anticipé à son mandat électif à fin décembre prochain. Il explique qu'après mûre réflexion il s'est résolu à quitter le Conseil communal de la Commune de Plateau de Diesse. Il n'est pas question de trouver une raison externe à sa réflexion de mettre fin à son engagement avant la fin de la législature. Xxxx Xxxx a pris cette décision, surtout en raison de sa capacité à s'investir à la hauteur de ses exigences et au plus près des besoins de la population. Il est conscient qu'il ne parvient plus à mettre suffisamment de temps et d'énergie dans la charge de conseiller. Il confirme avoir très largement sous-estimé l'investissement nécessaire à l'accomplissement de cette tâche, qu'il considère néanmoins comme un privilège. Très rapidement après sa prise de fonction, il savait qu'il ne renouvellerait pas sa candidature pour une législature supplémentaire. Il apprécie le travail à effectuer, les différents défis à relever, les débats. Mais concilier sa vie de famille, sa profession et ses autres engagements font qu'il n'est pour lui plus possible de poursuivre à moyen terme. Il terminera donc son mandat à la fin de l'année. Il relève l'engagement corps et âme de l'ensemble de ses collègues. Il souligne qu'il n'a pas été en mesure, cette année, de chausser une seule fois ses skis, en raison de l'investissement requis par la Commune. Les Conseillers sont hyper motivés, ont une connaissance extraordinaire. Pour sa part, il ne dispose plus d'assez de temps. En outre, sa profession lui demande également beaucoup d'énergie, sans compter sa famille. Il relève que le citoyen lambda pense trop souvent que le collègue exécutif « blablate » aux assemblées, mais il peut personnellement attester qu'il faut compter en tout cas dix heures par semaine pour digérer le pensum. Il a appris à connaître des gens dans le canton tout entier, il a appris à travailler avec la voirie, avec une administration efficace, mais maintenant, il n'y arrive plus.

e) *Démission de Xxxx Xxxx*

Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge de l'Urbanisme, informe lui aussi l'Assemblée communale de son intention de se retirer au 31 décembre prochain, après dix années passées à l'Exécutif de la Commune fusionnée. Cette décision doit permettre à une ou un

futur.e élu.e d'intégrer le Conseil communal et de se familiariser aux rouages complexes d'une commune, principalement dans le domaine de l'urbanisme. Il est à remarquer aussi qu'à fin 2025, trois conseillers devront quitter l'Exécutif, arrivant au terme de leur troisième et dernier mandat. Il estime qu'après plus de 20 ans d'activité au sein de divers organes communaux, il a fait son boulot. Il est à préciser également que son retrait n'est pas le fait d'un désaccord quelconque avec la manière dont la Commune est dirigée et administrée. Il nourrit néanmoins le sentiment qu'un malaise s'est installé entre l'Exécutif et le Législatif et que le temps d'un changement est venu. Il remercie très sincèrement ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'Administration, ainsi que les citoyens de la Commune mixte de Plateau de Diesse pour la confiance qu'il lui ont témoignée tout au long de ses divers mandats. Il invite les personnes motivées à faire acte de candidature lors des prochaines élections anticipées.

f) *Démissions de Xxxx Xxxx*

Xxxx Xxxx signale la lettre envoyée le 13 juin 2023 par Xxxx Xxxx, Vice-président des Assemblées, qui propose aussi sa démission pour la fin de l'année pour des raisons médicales. Il n'est plus en capacité d'assumer sa tâche de Vice-président et ne pourrait plus assurer le relais si besoin. Nous aurons donc, d'ici la fin de cette année, une élection complémentaire pour le renouvellement de deux conseillers et le Vice-président des Assemblées. Xxxx Xxxx remercie toutes les personnes démissionnaires pour leur engagement pour la collectivité.

7. Divers et imprévus

Xxxx Xxxx a rencontré trois personnes qui s'investissent particulièrement pour la communauté : les trois présidentes des groupes d'animation. Nous travaillons depuis un certain temps pour savoir comment faire pour regrouper ces trois villages sous l'égide de la Commune et il est fier de pouvoir accueillir ce soir Malika Moser, Noémie Béguelin-Caudoux et Fabienne Gerber pour présenter le programme d'activités jusqu'à la fin de l'année.

M^{mes} Xxxx Xxxx (GAP), Xxxx Xxxx Xxxx (GAL), et Xxxx Xxxx (GAD)

Elles présentent d'abord leur nouveau logo, qui reprend les couleurs des armoiries communales. Elles souhaitent représenter les âmes et les entités de chaque village. Une réflexion est portée depuis plus d'une année pour établir un travail en commun. A présent, elles sont en mesure de présenter le programme d'animation de la deuxième partie de l'année, qui se détaille comme il suit :

- *1^{ère} août à Prêles*
- *Nuit des étoiles le 12 août à la grande maison à Diesse*
- *Soirées des contes le 19 août à Lamboing organisée par le Sentier de statues sur sa plateforme, avec un repas prévu à la Bergerie du haut*
- *25-27 août Fête villageoise « Le tour du monde en 3 jours »*
- *Fête de la jeunesse (pour les enfants 7H à 11H) à Lamboing le 30 septembre, en collaboration avec le Centre d'animation jeunesse (CAJ) de La Neuveville*
- *Foire de Diesse le 30 octobre autour du Battoir*
- *Après-midi bricolage, le 8 novembre à Lamboing*
- *Soirée musique à la Salle communale du Cheval Blanc à Lamboing*
- *Atelier pâtisserie au Battoir de Diesse*
- *Soirée pleine-lune le 27 novembre avec un départ dans les trois villages*
- *En décembre, les Fenêtres l'Avent dans les trois villages, du 1^{er} au 24 décembre*
- *La Saint-Nicolas et la traditionnelle vente de sapins en collaboration avec triage forestier*

Elles signalent que ce programme sera diffusé sur le site Internet de la Commune, ainsi que dans la Feuille officielle. Elles invitent les intéressés à leur faire part de leurs idées et espèrent pouvoir compter sur toutes les bonnes volontés.

Le Président, le Conseil communal et l'assistance remercient les intervenantes par acclamations.

M^{me} Xxxx Xxxx

A l'approche des vacances d'été, elle souhaiterait savoir s'il est envisagé d'ouvrir l'Ecole à journée continue pendant cette période.

Xxxx Xxxx Xxxx signale que cette option a été étudiée par le passé, sans avoir été remise à l'ordre du jour des dernières séances de la Commission scolaire. Les parents peuvent évidemment l'interpeller en faisant des propositions, restant toutefois dans la mesure du possible. Comme le personnel de l'EJC bénéficie des mêmes vacances que les enseignants, il ne saurait être mobilisé pendant cette période. Il conviendrait alors de procéder à l'engagement d'autres personnes. C'est principalement là que le problème réside.

M. Xxxx Xxxx

Il note qu'avec le temps qu'il fait actuellement, on remarque une recrudescence de la plante « sénéçon jacobée », qui prolifère dans notre région. Des citoyens se sont organisés pour la ramasser et contenir son développement, la Commune ayant aidé à l'élimination, avec une première action samedi passé qui n'était pas très fréquentée. Mais six ou sept sacs de 110 litres ont tout de même pu être remplis de cette petite plante si mignonne, mais néanmoins toxique. La question est de savoir si la Commune entrevoit un moyen pour poursuivre la démarche de retraitement de ces sacs poubelle, en organisant peut-être un dépôt public. Pour parvenir, un jour comme au Noirmont, à éliminer cette plante invasive.

Xxxx Xxxx Xxxx remercie l'intervenant pour cette initiative, parce que les citoyens suppléent aux efforts de notre voirie. Il convient de s'attacher sans délai à cette action, sinon la plante essaime. Il va de soi que la Commune entend collaborer à cette démarche citoyenne, qui est très positive.

Xxxx Xxxx constate l'épuisement du point consacré aux divers et imprévus et met donc un terme à la discussion. Il souhaite un bel été à tous les citoyens et leur donne rendez-vous pour la prochaine Assemblée du mois de septembre 2023.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président déclare la séance close à 20 h 50.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

Le Secrétaire

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 22 juin 2023

CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 26 juin au 26 juillet 2023 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 21 juin 2023). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 24 du 23 juin 2023 de l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district (FOD).

Prêles, le 26 juillet 2023

Le Secrétaire communal :

.....